

Responsable de conduite de cultures protégées

RNCP4391 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21031
Code(s) ROME	A1414, A1416, A1301, A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/12/2022

Certificateur(s)

CTE MEDITER FORMATION METIERS MARAICHAGE · SIRET : 44460986100018

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le champ d'activités du responsable conduite de cultures protégées varie selon la fonction qu'il occupe :

- En qualité d'exploitant, il assure la direction technique d'une ou de plusieurs unités de productions maraîchères. Il assure les choix et le suivi des productions. Il effectue tout ou partie des tâches de gestion administrative, financière et commerciale.
- En qualité de chef de culture, il assure la direction technique d'une ou de plusieurs unités de productions maraîchères. Il participe aux choix et au suivi des productions. Il effectue une partie des tâches de gestion administrative, financière et commerciale sous consigne de l'exploitant. En fonction de la taille de l'entreprise participe directement aux tâches de production et encadre les équipes de travail.
- En qualité de technicien spécialisé d'une ou plusieurs organisations de producteurs ou d'un Centre d'étude des techniques agricoles (CETA), il anime un réseau de maraîchers sur les objectifs et procédures qualités définis par le commercial et apporte un appui technique pour le suivi des cultures.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Pour développer les activités visées, le titulaire de la certification doit démontrer des connaissances dans les domaines des sciences fondamentales utiles à l'exercice du métier d'agriculteur sous abris et les techniques nécessaires au fonctionnement des abris froids et serres chauffées. Il doit connaître les caractéristiques agronomiques et commerciales des produits mis en culture ainsi que les critères et indicateurs de gestion de ces cultures.

Pour la fonction management il doit connaître l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines.

Pour la fonction gestion il doit connaître l'environnement social, économique et technique de l'entreprise.

Le titulaire de la certification doit savoir faire un plan d'installation agricole sur un projet de culture abritée, et organiser son plan de production en fonction du plan commercial.

Il doit savoir conduire une culture sous abris, de la mise en place à la récolte en optimisant la productivité, la qualité et le rendement. Il sait évaluer et mesurer sa performance en production et en coût de production par unité de surface et de temps, organiser les unités de travail et encadrer les équipes de travail en définissant des objectifs, des procédures, des contrôles, et une démarche de progrès.

Il est capable d'assurer une veille technologique des installations et gérer les actions de prévention des risques sanitaires, accidentel et réglementaires.

Il est capable de gérer la trésorerie et les besoins de financement de l'exploitation.

Il est sensibilisé aux enjeux économiques, techniques et sociaux pour communiquer.
Il est capable de rechercher les informations pour perfectionner ses connaissances et compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce responsable exerce ses activités dans des entreprises de petites et moyennes tailles dont l'effectif salariés peut varier de 2 à 100 personnes pour un tonnage traité de 80 à 10 000 Tonnes de maraîchages (Tomates, concombres, ratatouilles, fraises, salades et mescluns, fleurs coupées) cultivés sous des abris froids ou chauffé de 1 à 25 ha d'un seul tenant en moyenne.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable d'une entreprise de production sous serre. - Emploi de cadre technique (chef de culture) dans une entreprise de production.
- Technicien spécialisé d'une organisation de producteur ou d'un centre d'études de techniques agricoles

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 716 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	193 787
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	87 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Il est composé prioritairement :

De 3 professionnels de la filière maraîchage en activité ;

De 2 représentants de la profession issue des organisation professionnelles, syndicats spécialisés ou services administratifs de la profession pour l'installation agricole.

D'1 personne reconnue compétente par le chef d'établissement.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 560 €
Selon la branche	7 245 € – 7 778 €
Prise en charge	Branches concernées
7 560 €	Valeur par défaut · 204 branches
7 778 €	CPNE de l'agriculture, CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE des exploitations frigorifiques, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEF des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières
7 245 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2131

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4391/>